

**COMPTE RENDU DU CDAS DU 8 AVRIL 2021**

Les représentants **FO-Finances64** ont lu la déclaration liminaire suivante :

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/spip.php?article1266>

Après désignation du Secrétaire (CGT) et approbation du PV du 30 juin 2021, le CDAS a abordé les thèmes suivants :

⇒ **Groupe de travail du 4 mars 2021**



A l'issue de ce groupe de travail, un PV a été rédigé. Il a été soumis pour avis et vote à ce CDAS. Vos représentants FO ont souligné que le groupe de travail n'a qu'un caractère informel. Il peut être force de proposition, mais son rôle s'arrête là, le CDAS formulant les avis et vote(s). De plus, la direction était absente. C'est donc fort logiquement, que nous avons refusé de participer à ce vote (la délégation FO n'avait pas pu se rendre à ce groupe de travail et s'en était excusée).

Le Président en a convenu et partage notre point de vue. En conséquence, des représentants FO participeront à ces groupes de travail dans un esprit « constructif » dans **l'intérêt bien compris de l'ensemble des collègues**. Nous sommes preneurs de toutes vos propositions que nous feront remonter.

⇒ **Présentation de la Note Orientations pour l'Action Sociale Ministérielle 2021 et Réforme de l'Action Sociale - (Avis)**

Les crédits sont à la baisse (-6%).

Quant à la présentation de cette « réforme » faite par le Président, elle se résume ainsi (extraits tirés des fiches de l'administration)

*« Lors du CNAS du 5 octobre 2020, le scénario retenu pour la transformation de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale a été annoncé. Il consiste en la création d'une structure faïtière de type fédération d'associations. Cette nouvelle organisation doit permettre d'améliorer le pilotage des opérateurs, mais également d'organiser la dynamique de mutualisation et de professionnalisation de certaines fonctions. Par ailleurs, la création de cette structure a pour objectif d'améliorer la visibilité et la cohérence de l'offre pour les usagers. Un point sur les différents projets de réforme de l'action sociale ministérielle a été effectué lors du CNAS du 5 janvier dernier, les principaux axes de travail concernant la réforme de la gouvernance ont été précisés (identification des activités à mettre en commun et des coopérations à mettre en place au sein de la faïtière, conception des composantes majeures de l'organisation cible, définition des instances de dialogue avec les organisations syndicales, organisation des relations entre la tutelle et la faïtière et entre la faïtière et les opérateurs). Le comité de projet, composé de SRH3 et des sept opérateurs, s'est réuni le 14 octobre 2020 et le 9 février 2021 ».*

**Nos commentaires sur la politique sociale nationale:** en clair, face au manque de moyens humains (les délégations départementales n'échappent pas aux suppressions d'emplois) et financiers, la dématérialisation devient la panacée, l'action sociale nationale est proposée à la découpe (cf notre déclaration liminaire). Au-delà de toute considération humaine, internet a également un coût. Tout un chacun ne dispose pas d'un abonnement internet (zones blanches, petite pension, perte du pouvoir d'achat eu égard à la non augmentation du point d'indice depuis 10 ans, etc).

In fine, l'action sociale au plus près des agents s'estompe peu à peu dans les départements.

Le département 64 peut encore se prévaloir de la présence d'une déléguée à l'action sociale à l'écoute des agents.

**Avis sur la réforme : contre FO.**

⇒ **Point sur Crédits Actions Locales 2020 et résultat de l'enquête 2021**

Pour **FO**, les crédits 2020 ont été utilisés au mieux en fonction des circonstances (crise sanitaire).

Les sorties programmées ainsi que le cinéma de fin d'année ont été malheureusement annulés.

En outre, les diverses enquêtes font apparaître que les différents packs proposés donnent satisfaction à une majorité d'agents qui ont bien voulu répondre à l'enquête. S'il en était autrement, il vous était loisible de donner votre avis en participant à l'enquête. Il en aurait été tenu compte par le CDAS.

#### ⇒ Utilisation des Crédits Actions Locales 2021 (Avis)

Les crédits s'élèvent à 39 364 € avec une réserve de 6 %.

La Déléguée à l'action sociale a proposé, par précaution, 2 scénarios (scenarii, pour les puristes). Rappelons au passage qu'il existe des contraintes calendaires contractuelles et budgétaires.

Le premier scénario consiste à plus ou moins calquer les propositions sur celles de 2020 si la situation sanitaire l'exige.

Le deuxième, plus optimiste, permettrait des sorties (sans mise à disposition de transport), le cinéma (jauge ? Passeport vaccinal ?). De plus, la question a été posée de savoir s'il était judicieux en cette période sanitaire de proposer des sorties au cinéma pour les 0 à 3 ans.

Elle propose également un éventuel conventionnement avec l'ATSCAF sur des actions ciblées, car juridiquement, elle ne peut faire de la billetterie. Le conventionnement serait annuel avec possibilité de renoncement au recours à l'ATSCAF, en cas de non-satisfaction des collègues.

Le CDAS devra se prononcer très rapidement pour finaliser ces propositions ou proposer d'autres solutions.

#### ⇒ Point d'information sur la Restauration

Pour une fois, nous ne sommes pas restés sur notre faim, le dialogue a été constructif. Dans notre liminaire, nous précisons que la procédure, à notre sens, n'avait pas été respectée concernant la fermeture de la restauration à Biarritz (cf notre liminaire) :

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/spip.php?article1266>.

Le Président a bien voulu reconnaître qu'il n'avait pas, en la matière, connaissance de tous les textes. Raison pour laquelle un « référent restauration » a été désigné.

Il a par ailleurs précisé que l'attribution des tickets restaurants (valeur faciale 6 €) n'étaient qu'une solution temporaire, **d'autre(s) solution(s) dont le conventionnement restant à l'étude.**

Vos représentants **FO** ont souhaité officialiser, selon les termes de notre liminaire, ce point par un vote du CDAS. Nous avons également demandé la création d'un « groupe de travail » sur le sujet en associant, s'ils en sont d'accord, les gestionnaires de l'association ainsi que les collègues rationnaires (il n'est jamais trop tard pour bien faire !).

Nos collègues sont en droit de bénéficier de conditions de restauration « comparables » à l'offre antérieure.

**Le Président a fait droit à nos deux demandes : vote unanime du CDAS sur la proposition FO.**

Dans l'attente d'une solution, les collègues pourront bénéficier des tickets restaurants rétroactivement à la date du 1<sup>er</sup> avril.

#### ⇒ Questions diverses

L'assistante sociale a attiré l'attention de l'ensemble des acteurs du CDAS sur la fragilité de certains de nos collègues. A ce titre, elle a réaffirmé l'importance de son rôle en la matière et demande que vous vous rapprochiez de son service si vous éprouvez des difficultés.

Pour **FO**, il est normal que **l'ensemble des acteurs sociaux** se mobilisent et « échangent », dans le respect bien sûr de la confidentialité, afin d'apporter toute l'aide nécessaire à nos collègues.



#### **Les représentant(e)s FO-Finances64 au CDAS :**

Emmanuelle Aubin (FO-Dgfip64) Titulaire  
Sonia Pucheu (FO Douanes64) Titulaire(excusée)  
Nathalie Sabathe(FO Douanes64) Suppléante  
(excusée)  
Jean Bernet (FO-Dgfip64) Suppléant

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/>



SECTION DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
DDFIP  
DRDDI

**Déclaration liminaire des représentants FO-FINANCES 64  
au CDAS du 8 avril 2021.**

Monsieur le Président,

Le budget de l'action sociale pour 2021 s'élève à 109,17 Millions d'euros €, hors la réserve de précaution. Il subit encore une baisse de 7 Millions d'euros par rapport à celui de 2020, soit environ 6 %.

Cette baisse se répercute sur les budgets locaux d'action sociale dans un contexte d'économie budgétaire dont les principaux « contributeurs financiers » sont, une fois de plus, les agents de la DGFIP.

La pandémie de Covid 19 n'a fait que rajouter une crise économique dont les fonctionnaires et ceux de notre Ministère, en particulier, sont les grands oubliés.

Rappelons à ce titre, les pertes de pouvoir d'achat engendrées par la non-augmentation du point d'indice depuis 2010 .

Ce budget, loin de répondre aux attentes de nos collègues, démontre que le sort du personnel des Finances n'est pas la préoccupation première du Ministre.

Force est de constater que le Secrétariat Général continue et accélère sa politique de destruction de l'action sociale, en retenant une structure régionale purement comptable au **détriment d'une structure de proximité locale qui ne dispose plus de véritables prérogatives.**

Ce lien local est à nos yeux vital dans la mesure où une structure bureaucratique quand bien même régionale, ne remplacera jamais la connaissance du terrain.

Encore convient-il de mettre en place localement les moyens financiers et surtout humains !

Nous ne pouvons que souscrire aux propos de l'intersyndicale nationale (FO, CGT et Solidaires) dénonçant dans leur boycott intersyndical du CNAS en date du 10 décembre 2020 :

*« la fermeture de restaurants financiers sur l'ensemble du territoire sans la moindre concertation, au bénéfice d'un titre restaurant dont la valeur faciale est insuffisante et inchangée depuis des années, la mise en place de la tarification au plat à AGRAF imposée par le Secrétariat Général à l'association malgré l'opposition de toutes les fédérations ; la vente de tout ou partie des résidences EPAF au motif qu'elles ne correspondraient plus aux désirs des agents, dans un marché immobilier en berne dans le secteur du tourisme.*

*Pour celles qui éventuellement échapperaient à la vente, elles ne seront plus gérées par EPAF et seront déléguées à un professionnel du tourisme avec un risque d'augmentation des tarifs qui ne seront plus sociaux ».*

Nous ne reprendrons pas ici toute l'argumentation qui y est développée, néanmoins **l'intersyndicale (FO, CGT et Solidaires) dénonçait également l'utilité des groupes de travail, le Secrétariat Général faisant fi des avis ou réflexions des représentants du personnel.**

Cette remarque nous permet, Monsieur le Président, d'en venir au présent CDAS.

Dans le prolongement du CTL du 25 mars 2021, et nous le répéterons dans toutes les instances, nous regrettons que ce CDAS se tienne dans des conditions inhabituelles liées au contexte sanitaire. Si les audioconférences ou visioconférences nous permettent de continuer à échanger et de tenir les instances, cette forme de dialogue n'est pas idéale.

Nous ne souhaitons pas voir cette manière de dialoguer se prolonger éternellement.

**Aussi, les représentants FO-Finances64 souhaiteraient du présentiel avec une représentativité complète dans des locaux appropriés respectant les consignes sanitaires.**

Monsieur le Président, nous connaissons votre attachement à la tenue de groupe de travail, vous l'avez rappelé dans un mail en début d'année.

Nous espérons que ce dernier ne sera pas une déclinaison locale du national dénoncée par l'intersyndicale.

Les représentants **FO-Finances64**, vous ont fait part lors d'un CHS-CT, de leur plus grande réserve quant à la tenue d'un groupe de travail préalable à toute réunion statutaire.

Cette pratique, si elle était « systématisée » avant toute réunion en CDAS, nous paraîtrait quelque peu en contradiction avec l'article 26 du règlement intérieur « le Conseil peut créer un groupe de travail pour étudier un problème particulier ».

La **décision appartient bien au Conseil, à lui d'en fixer la thématique si nécessaire.**

En évoquant « un problème particulier », les représentants **FO-Finances64** s'étonnent de l'absence de groupe de travail sur le sujet de la cantine de Biarritz.

De plus, les procédures, à notre sens, n'ont pas été respectées selon les termes édictés par la **note DRH3C du 12 mai 2017**.

En effet, il vous est demandé « **de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (Direction, associations, délégué(e) départemental(e) de l'action sociale, CDAS, CHS-CT le cas échéant), pour analyser et échanger préalablement à toute décision en s'appuyant sur des enquêtes auprès des agents pour connaître leurs attentes** ».

Nous vous rappelons, que l'absence de réponse de la direction auprès de l'association sur les propositions faites par cette dernière, a conduit les OS à poser cette question au CTL du 25 mars 2021 (en questions diverses) alors que le restaurant fermait le 1<sup>o</sup> avril.

Aux termes des fiches annexes de la note DRH3C du 12 mai 2017, une concertation devait être engagée la plus en amont possible, dans le cadre du dialogue social avec l'association de gestion **ainsi que les représentants du personnel**.

Sur ce dernier point, les représentants **FO-Finances 64** ne l'ont pas été.

En effet, avant toute décision, **un diagnostic** doit être réalisé par la direction de tutelle, c'est-à-dire vous Monsieur le Président, avec l'aide de la déléguée départementale, l'association et les représentants du personnel.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de diagnostic, que le Secrétariat et la DGFIP examinent et arbitrent les options possibles (3) :

- le maintien ;
- la fermeture du restaurant et conventionnement avec une autre structure ;
- la fermeture du restaurant et allocation de titres restaurants.

**« Ces options et la décision envisagées doivent être présentées aux agents et un sondage doit être organisé ». L'avez-vous fait ?**

Par ailleurs, la fiche 3 indique que lorsqu'il y a une fermeture, **le conventionnement reste la solution à privilégier en termes de qualité de vie au travail**.

**Ce n'est qu'en dernier recours que les titres restaurants sont alloués.**

En conséquence, les élu(e)s **FO-Finances64** vous demandent, si les collègues de Biarritz le souhaitent, de reprendre la procédure d'examen, tout en respectant les termes de la note de 2017 en instaurant un dialogue avec tous les intervenants. A ce titre, un groupe de travail pourrait être créé.

**Les élus FO-Finances64 demanderont l'avis et le vote du Conseil sur la demande de reprise de la procédure et l'instauration d'un groupe de travail sur ce thème.**

Enfin, le dialogue social n'est pas une course de « cent mètres » et encore moins un « marathon », nous le signifierons également dans toutes les instances. Il doit prendre toute

sa place et, peut conduire à tenir un CDAS ou un CTL sur une journée, voire si l'ordre du jour est trop important à le scinder.

Nous sommes certains, Monsieur le Président que, soucieux des conditions de vie au travail des agents, vous partagerez notre avis sur de nombreux points de la déclaration liminaire.